COMMUNE DE **SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS**

# Ensemble, à Saint-Sulpice

BULLETIN D'INFORMATIONS

**AVRIL 2021**

saint-sulpice-le-guérétois
www.saintsulpiceleguerétois.fr

## Sommaire


L'édito du maire ..... 2
La vie des équipes municipales ..... 2
Jeunesse & vie éducative ..... 3
Travaux, équipements, infrastructures et bâtiments communaux ..... 4
Les finances ..... 6
Action sociale ..... 9
Vie associative ..... 10
Participation citoyenne ..... 10
Informations ..... 10
Divertissement ..... 12

## L'ÉDITO DU MAIRE

# Mesdames, Messieurs, Mes chères concitoyennes, Mes chers concitoyens.

Couvre-feu, troisième confinement : une fois de plus, la pandémie a considérablement bouleversé nos vies et réduit nos libertés.

***Pour autant, il nous faut continuer à vivre, à avoir foi en l'avenir et en l'espérance d'une vie normale retrouvée.***

Les vaccinations ont commencé et s'accélèrent. Nous avons pu, en partenariat avec la préfecture et l'ARS, organiser une journée de vaccination à la salle polyvalente André Bourliaud de Saint-Sulpice pour les personnes les plus vulnérables le samedi 17 avril et ce fut un succès puisque 175 personnes ont été vaccinées. Le rappel, quant à lui, aura lieu le 29 mai prochain.

En dépit des contraintes sanitaires, ***vos élus continuent de mener à bien les projets engagés*** : l'écoquartier tranche 2 sera réceptionné début mai, l'école maternelle est totalement rénovée et accueille les enfants depuis la rentrée du 26 avril, la nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation, le projet de boulangerie-pâtisserie se concrétise ainsi que l'aire de jeu et le city stade, le tout dans le respect des contraintes de maîtrise budgétaire, comme vous pourrez le constater dans le bulletin. Nous sommes également allés visiter une cité des aînés dans une commune du Cantal ; c'est un projet qui nous tient à cœur et que nous réaliserons. Le travail est loin d'être achevé afin de doter notre territoire des infrastructures dont vous avez besoin.

Je vous laisse découvrir votre bulletin municipal et je reste à votre disposition ainsi que tous les élus de Saint-Sulpice.

*« Le futur appartient à ceux qui croient à la beauté de leurs rêves. »*

**— Eleanor ROOSEVELT**

**Éric BODEAU**
Maire de Saint-Sulpice-le-Guérétois
Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge des finances et des marchés publics

## LA VIE DES ÉQUIPES MUNICIPALES

### Nouvelle Directrice Générale des Services

Depuis le 1er avril 2021, Florence NADAUD a pris ses fonctions en qualité de Directrice Générale des Services en remplacement d'Olivier ROUSSEAU.

### Réorganisation des pôles d'actions

Le 17 février 2021, Jean Claude DUVIEL, 3ème adjoint en charge des travaux, a fait connaitre sa volonté de quitter toutes ses fonctions au sein du conseil municipal pour raisons personnelles.

Geneviève WIDMANN a de ce fait intégré le conseil municipal comme conseillère.

Lors de la réunion du conseil municipal du 3 mars 2021, elle a été élue à l'unanimité 3ème adjointe en charge des affaires générales et ressources humaines.

Ceci a entrainé une réorganisation des pôles d'actions comme suit :

***Maire***

- ***Stratégie-pilotage (communication, travaux, activités industrielles, commerciales, agricoles, sécurité) :*** BODEAU Éric

***Adjoints***

- ***Travaux, équipements, infrastructures, patrimoine, forêts :*** LABESSE Jean - Claude
- ***Action sociale, santé, vie associative, sport :*** DALOT Claude (Co-pilotage : WIDMANN Geneviève)
- ***Affaires générales, stratégie , ressources humaines :*** WIDMANN Geneviève
- ***Petite enfance, éducation, animation jeunesse :*** GAILLE Emilie (Co pilotage : WIDMANN Geneviève)
- ***Finances, informatique, culture, tourisme :*** VILLATTE Ludovic

***Délégués***

- ***Communication, délégués de villages :*** DEMKIW Didier
- ***Travaux, bâtiments communaux :*** CHATELAIN François

## LA VIE DES ÉQUIPES MUNICIPALES

- ***Sécurité, gestion-prévention des risques, pouvoir de police :*** SMITH Patrick
- ***Gestion des salles communales :*** BRE Sylvie

***Référents***

- ***Tourisme, accueil :*** BAZIN Valérie
- ***Bibliothèque :*** LAMBERT Emmanuelle
- ***Santé :*** DUPRE Jean -Jacques
- ***Vie associative :*** BRE Sylvie
- ***Patrimoine :*** RIBOULET Nathalie, BRE Sylvie
- ***Forêt :*** DOS SANTOS Frédéric
- ***Intercommunalité :*** VALENT-GIRAUD Fabienne

## JEUNESSE & VIE ÉDUCATIVE

### Une école maternelle en mouvement !

Malgré le confinement des enfants la semaine du 6 au 9 avril 2021, tous les personnels de l'école maternelle et les agents des services techniques ont uni leurs forces et leur savoir-faire pour permettre l'***ouverture de la nouvelle école*** à la rentrée des vacances de printemps, soit le lundi 26 avril 2021. Colorée, lumineuse et fonctionnelle, cette école sera propice aux différents apprentissages tant scolaires que civiques. Il suffit de franchir son seuil pour apprécier ses multiples bienfaits.

Notons également que chaque classe sera équipée d'un écran interactif tactile grâce au « ***Label Écoles numériques 2020*** » que notre commune a obtenu très récemment.

### Visite virtuelle

Si vous souhaitez visiter virtuellement la nouvelle école maternelle, connectez- vous sur le site internet de la commune : saintsulpicelegueretois.fr et cliquez sur le lien prévu à cet effet.

### Un défibrillateur dans la commune

Un défibrillateur automatisé externe (D.A.E.) a été installé dans l'allée entre les 2 écoles.

### Petites mains

Productions des enfants de l'école maternelle durant la période de janvier à mars :

Petite section

En mars, les P.S. ont vu tout en rond !

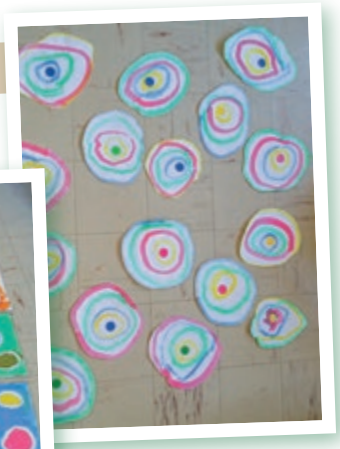

Moyenne section

Arbres en spirales

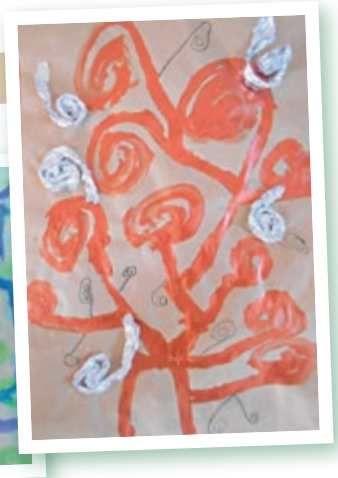

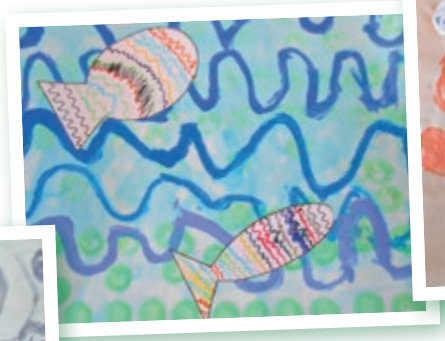

Travail en graphisme autour des vagues

Peintures inspirées de « Spiral Flowers » d'Alexander CALDER (travail en graphisme sur les spirales)

Grande section

Loup, y es-tu ?

## Les jardins du bourg (éco-quartier)

Prévue en avril 2021, une réception partielle des travaux a été faite au début de ce même mois. Le bornage des parcelles est en cours. Il reste à réaliser le sentier de déambulation à l'intérieur du quartier, autour de la zone humide et la finition de la voirie.

La pose d'un collecteur d'eaux pluviales récupérant l'écoulement des chéneaux de l'école élémentaire a été rajouté au projet. Cette réserve d'eau permettra l'arrosage des plantations l'été en cas d'arrêté sècheresse.

Dès aujourd'hui, les parcelles viabilisées peuvent être commercialisées au prix de ***25 euros le m2*** : pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la mairie au **05 55 52 34 05**.

Plusieurs parcelles sont réservées pour le projet de la ***maison des ainés***.

À l'entrée de l'Éco-quartier, un emplacement est réservé aux ***commerces*** : nouveau local pour l'Institut de beauté et construction de la boulangerie.

Lors du dernier conseil municipal, les voies de l'éco-quartier ont été nommées : ***« Allée Louise Michel »*** pour la prolongation pour la voie existante , et ***« chemin de la Chapelle »*** pour la voie qui sera créée.

## Zoom sur les services techniques municipaux

Les services techniques communaux ont pour mission d'assurer en permanence le bien-être et la sécurité de la population.

Ils couvrent quotidiennement la plage horaire de ***8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30***.

Pour un problème concret et urgent, une astreinte est assurée de 17 h 30 le soir à 8 heures le lendemain matin ainsi que les weekends. Cela exige de larges qualités d'adaptation, d'initiative, voire d'improvisation.

***Le responsable technique : Pierre MOUTAUD***

Le responsable technique est chargé de manager l'ensemble de l'activité technique :

- il gère le personnel du service,
- il programme et assure le suivi des travaux,
- il pilote et suit les contrats de maintenance et les marchés publics de travaux,
- il participe à l'élaboration du budget du service et en assure le suivi,
- il garantit le contrôle et la mise aux normes des ERP communaux (Etablissements Recevant du Public),

## TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

- il veille à l'application de la règlementation sécurité dans la commune dans tous les domaines,
- il assure toute la gestion administrative du service,
- il entretient de nombreuses relations avec les entreprises extérieures et a des relations régulières avec les fournisseurs dont il suit les produits,
- il intervient au même titre que les autres agents dans des domaines variés qui vont de la tonte des pelouses à l'entretien des bâtiments communaux, en passant par le relevé journalier des compteurs d'eau de sectorisation des réserves d'eau de la commune,
- il encadre une équipe de 4 agents.

***Les agents : leurs activités***

Bien que chacun ait un métier particulier, les agents sont de plus en plus polyvalents :

- ils effectuent l'entretien du patrimoine communal,
- ils entretiennent la voirie communale et rurale,
- ils réalisent des travaux sur les bâtiments, les espaces publics, le cimetière, et entretiennent et mettent en valeur les espaces verts et publics,
- ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'aménagement de la commune,
- ils veillent à l'entretien des locaux techniques, du matériel et des véhicules,
- ils effectuent la maintenance des bâtiments communaux,
- ils contribuent à l'organisation lors d'évènements communaux,
- ils interviennent à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret qui a la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement pour effectuer tous les travaux nécessaires : contrôle des captages d'eau potable, pose de compteurs d'eau, entretien des réseaux, surveillance des consommations d'eau pour détecter les fuites…

## Eau et assainissement

La gestion de l'eau et de l'assainissement est assurée par la ***Communauté d'Agglomération du Grand Guéret***.

Pour toutes questions relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement : ***contactez le*** **05 55 41 04 48** y compris le weekend.

## Station d'épuration

L'ancienne station d'épuration étant obsolète, une nouvelle station est en cours de construction. La non-conformité et la vétusté des installations rendaient ce projet indispensable ; il permettra une reprise active des nouvelles constructions notamment dans l'éco-quartier des jardins du bourg.

## LES FINANCES

### Comparatif des dépenses par catégories 2019/2020

***Dépenses année 2019***

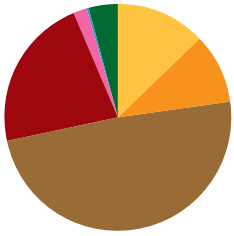

| Catégorie | Part | Montant |
|---|---|---|
| Achat mat. et fournitures | 13 % | 184 470 € |
| Services extérieurs | 10 % | 138 448 € |
| Frais de personnel | 49 % | 700 319 € |
| Charges de gestion courante | 22 % | 322 202 € |
| Charges financières | 2 % | 34 595 € |
| Charges exceptionnelles | 0 % | 3 549 € |
| Dotations aux amortissements | 4 % | 51 974 € |
| | **Total** | **1 435 556 €** |

***Dépenses année 2020***

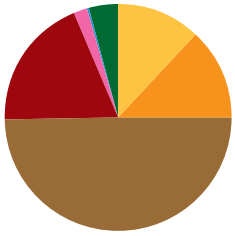

| Catégorie | Part | Montant |
|---|---|---|
| Achat mat. et fournitures | 12 % | 175 758 € |
| Services extérieurs | 13 % | 191 212 € |
| Frais de personnel | 50 % | 744 582 € |
| Charges de gestion courante | 19 % | 275 257 € |
| Charges financières | 2 % | 25 957 € |
| Charges exceptionnelles | 0 % | 1 753 € |
| Dotations aux amortissements | 4 % | 65 297 € |
| | **Total** | **1 479 816 €** |

***Comparatif 2019/2020 en %***

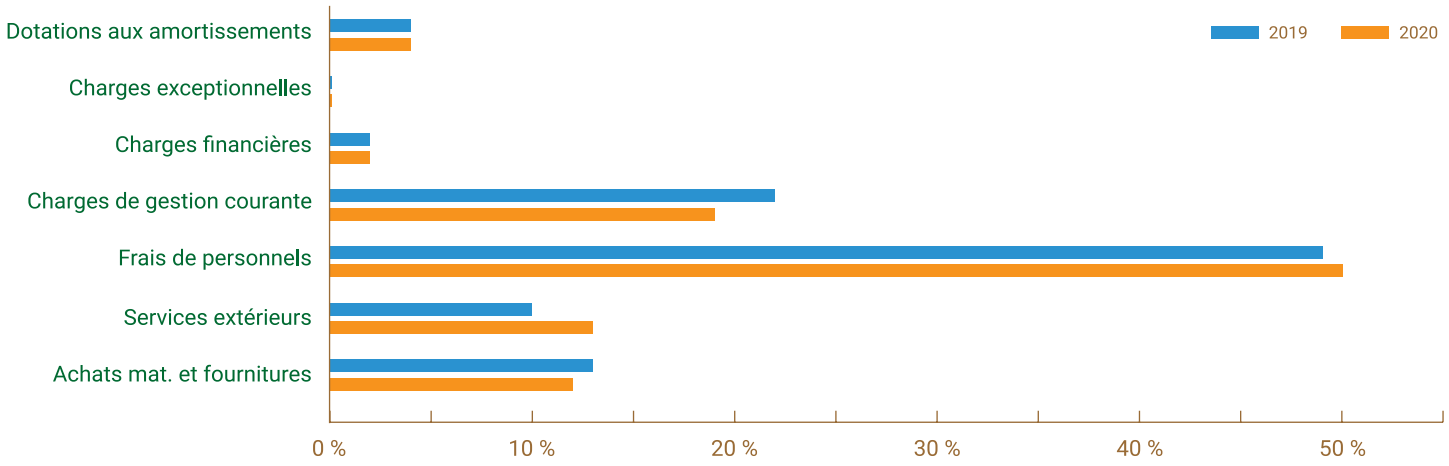


***Pour 100 euros dépensés,***

| 2020 | 2021 | Catégories |
|---|---|---|
| 49 € | 50 % | Frais de personnel |
| 22 € | 19 % | Charges de gestion courante dont réfection des routes (Evolis) |
| 2 € | 2 € | Charges financières (intérêts d'emprunts) |
| 4 € | 4 € | Dotations aux amortissements |
| 13 € | 12 € | Achats de fournitures (eau, électricité…) |
| 10 € | 13 € | Entretien, maintenance |
| **100 €** | **100 €** | **Total** |

### Faits marquants de l'année

L'année 2020 a été marquée par ***trois événements importants*** :

- le versement à la ***Communauté d'agglomération*** d'un montant de ***436 855 €*** correspondant à l'excédent budgétaire des services de l'eau et de l'assainissement (compétences transférées à la communauté d'agglomération validées en 2019) ;
- le remboursement d'un ***prêt relais*** d'un montant de ***800 000 €*** ;
- le coût de la ***crise sanitaire*** près de ***40 000 €*** (achats de masques, achats de produits désinfectants et charges de personnel supplémentaire pour accueillir les élèves des deux écoles dans le respect strict du protocole sanitaire).

*Coût total : **1 276 855 euros***

## Comparatif des recettes de fonctionnement 2019/2020

***Recettes année 2019***

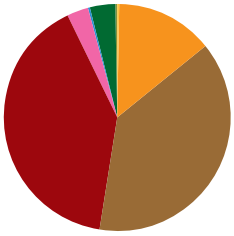

***Recettes année 2020***

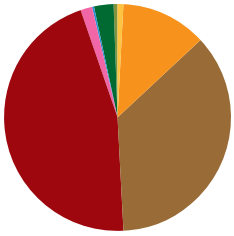

| Catégorie | Part | Montant |
|---|---|---|
| Atténuation de charges | 0 % | 6 853 € |
| Produits des services du domaine | 14 % | 220 344 € |
| Impôts et taxes | 38 % | 614 422 € |
| Dotations, subventions de participation | 41 % | 648 455 € |
| Autres produits de gestion courante | 3 % | 48 927 € |
| Produits financiers | 0 % | 50 € |
| Produits exceptionnels | 4 % | 60 518 € |
| Opérations d'ordres | 0 % | 1 505 € |
| | **Total** | **1 601 074 €** |

| Catégorie | Part | Montant |
|---|---|---|
| Atténuation de charges | 1 % | 12 312 € |
| Produits des services du domaine | 12 % | 209 025 € |
| Impôts et taxes | 36 % | 629 526 € |
| Dotations, subventions de participation | 46 % | 787 958 € |
| Autres produits de gestion courante | 2 % | 32 399 € |
| Produits financiers | 0 % | 20 € |
| Produits exceptionnels | 3 % | 49 641 € |
| Opérations d'ordres | 0 % | 1 270 € |
| | **Total** | **1 722 149 €** |

## Situation financière de la commune au 31/12/2020

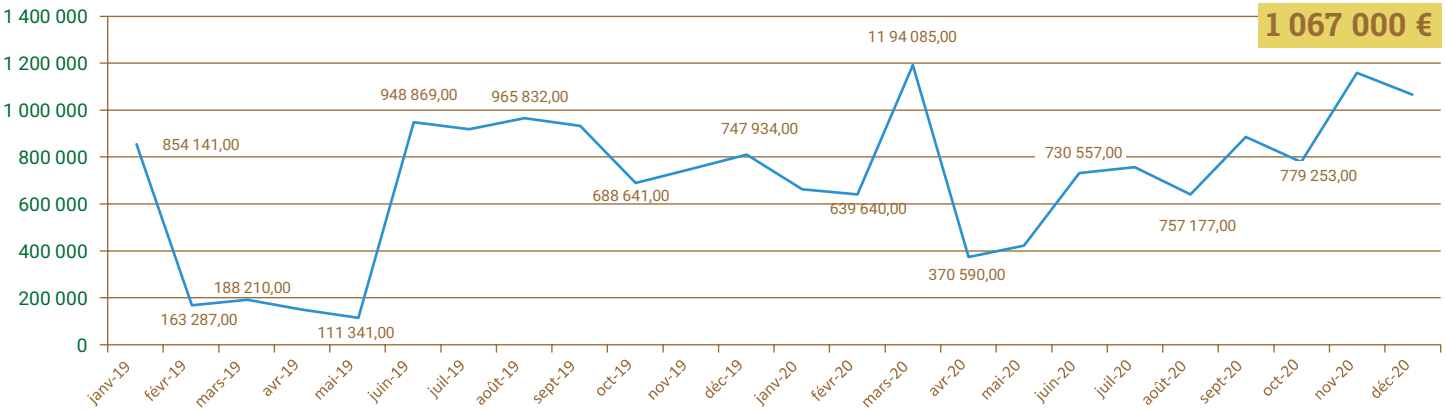


## Investissements 2020

Au cours de l'année 2020, le montant des ***dépenses d'investissement*** est de ***1 505 000 €***, dont :

- 997 000 € en remboursement d'emprunts (dont 800 000 € correspondant au remboursement d'un prêt relais et 197 000 € concernant les emprunts sur investissements),
- 4 400 € en achats de terrains nus,
- 79 500 € en achats de matériel, outillage, agencement,
- 292 000 € concernant les constructions (école maternelle, éco-quartier),
- 130 000 € de transfert de solde positif de la section d'investissement.

Le montant des ***recettes d'investissement*** est de ***1 899 000 €***, dont :

- 130 000 € de FCTVA, taxes d'aménagements,
- 959 000 € de subventions,
- 744 000 € d'emprunts (dont 438 000 € qui seront remboursés dès que les terrains de l'éco-quartier seront vendus),
- 61 000 € de dotations aux amortissements.

## Comment élaborer un budget communal ?

En fonction des priorités municipales des élus, les services de la commune élaborent un budget.

Celui-ci doit être ***équilibré*** ; dépenses et recettes doivent également être maîtrisées.

Le maître-mot : ***maintenir la qualité du service public malgré les baisses des dotations de l'État.***

## Comprendre le budget

### *Les recettes*

- ***Impôts locaux :*** ils financent la commune, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et l'Intercommunalité. Ils sont constitués des taxes : d'habitation avec un taux figé, foncière sur le bâti et le non bâti. Les taux sont votés par le conseil municipal.
- ***Dotations de l'État :*** elles sont versées à chaque commune en fonction de différents critères. Elles correspondent à la participation de l'État pour la gestion communale et administrative.
- ***Revenus divers :*** ils sont constitués des produits des services du Domaine (location de salles par exemple).
- ***Les subventions :*** elles font l'objet de demandes et de constitutions de dossiers en rapport avec un projet d'investissement.

### *Les dépenses*

- ***Investissement :*** ces dépenses concernent les travaux et assurent l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie.
- ***Fonctionnement :*** ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).

## Budget 2021

### *Recettes de fonctionnement*

Impôts locaux
624 000 €

Dotations de l'État
805 352 €

Services du domaine
215 100 €

Produits divers
66 350 €

**1 710 802 €**

### *Recettes d'investissement*

Subventions
913 519 €

Emprunts
913 519 €

Produits financiers
Opérations d'ordres
310 865 €

Résultat reporté
396 280 €

**1 752 784 €**

Mairie

### *Dépenses de fonctionnement*

Écoles

Services à la population

Entretien des routes

Énergies

Personnel

Associations

### *Dépenses d'investissement*

Travaux

Rénovation des écoles

Aire de jeux

City Stade

Boulangerie

## Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour vous permettre de ***rester à votre domicile***.

Vous devez être âgé d'au moins 60 ans.

Vous devez être dans une situation de perte d'autonomie (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante).

Vous devez résider :

- soit à votre domicile,
- soit au domicile d'un proche qui vous héberge
- soit chez un accueillant familial
- soit dans une résidence autonomie (anciennement appelée foyer-logement)

Vous devez habiter en France de manière stable et régulière.

Vous devez d'abord vous procurer un dossier de demande d'Apa auprès des services du département, ***de votre mairie (CCAS)***, ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées.

## SIVU* : Livraison de repas à domicile

Suite à la réunion du mercredi 24 mars 2021, il a été voté à la majorité le passage en ***liaison froide***.

Les personnes concernées seront toutes contactées individuellement avant ce changement de mode de livraison.

* Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

## Chèque énergie : réception en avril

Le chèque énergie est une aide nominative au ***paiement des factures d'énergie*** du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Il varie de 48 euros à 277 euros par an.

Il n'y a ***aucune démarche à entreprendre*** pour recevoir le chèque énergie. Il est envoyé automatiquement par courrier au domicile des personnes éligibles, jusqu'à fin avril.

Le chèque énergie n'est pas encaissable auprès de votre banque. ***Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses*** (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou la production d'eau chaude).

Pas besoin d'attendre votre prochaine facture. Dès que votre chèque énergie est crédité sur votre compte client, vous pouvez l'utiliser dès à présent pour payer en ligne vos dépenses (la liste des fournisseurs acceptant le paiement en ligne est disponible sur le site du ministère de la Transition écologique, d'autres fournisseurs sont susceptibles d'accepter le paiement en ligne à l'avenir).

Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne, soit en cochant la case pré-affectation sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères exigés pour le crédit d'impôt transition énergétique (chaudière à condensation, pompe à chaleur…).

## Visite à l'APAJH* : Diversité et qualité, bio et local

À la faveur de la délocalisation de son atelier bois à Roches, l'***ESAT du Masgerot met l'accent sur sa production maraîchère***.

Marc ROLLET, responsable du restaurant scolaire, et Nathalie RIBOULET, conseillère municipale, ont pu constater les prémices de ce développement le 17 mars dernier, à l'occasion d'une visite de la ferme de Clocher.

Aux serres, des semis de betteraves, choux, poireaux, tomates, fraises et framboises sortent déjà de terre ; dès qu'ils seront assez forts, que la météo le permettra, leurs plants trouveront place au jardin.

Dans cette attente, de nombreux carrés potagers y ont été paillés de fougères, de déchets provenant pour la plupart de l'atelier « Espaces Verts ». Les seuls amendements dont bénéficient les sols sont naturels (purin d'orties, phacélie) ; pour ne pas les appauvrir, le principe des cultures tournantes a été instauré. Une production bio est ainsi proposée à la vente : plantes aromatiques, oignons, haricots verts, courgettes, potirons, potimarrons, melons, poireaux, carottes, choux, tomates, salades et pommes de terre.

Côté apiculture, la perte de nombreuses abeilles est à déplorer, seules subsistent les habitantes d'une ruche. Pour y pallier cette perte, l'implantation de jachères fleuries, de plantes mellifères est envisagée.

* APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

## Centre de vaccination COVID 19

Le 17 avril 2021, dans le cadre du dispositif de l'Assurance Maladie « Allez vers », ***175*** personnes ont été vaccinées.

La deuxième injection aura lieu le ***29 mai 2021***.

## VIE ASSOCIATIVE

### Manifestations

- La fête annuelle dite ***« fête de l'Ascension »*** prévue du 13 mai au 16 mai 2021 (course cycliste, cinéma de plein air, concours de pétanque, fête foraine, feu d'artifice) est ***annulée pour raison sanitaire***.
- Au mois de juin, une ***brocante*** organisée par le Comité des Loisirs est fixée au dimanche 20 au stade.
- Le samedi 26 juin, un ***marché de producteurs locaux*** sera organisé par l'Association des Saint Sulpice de France.
- Le dimanche 6 juin, la municipalité vous propose ***la ballade du déconfinement*** sur des chemins qui viennent de retrouver vie. Rendez-vous à 9h30 sur le parking de la salle polyvalente.

## PARTICIPATION CITOYENNE

### Dépôt sauvage d'ordures

Suite à la découverte d'un dépôt sauvage d'ordures à Colombier à côté du conteneur à verre, les agents des services techniques, à ma demande, ont procédé à son enlèvement. Après examen des sacs poubellet, des documents avec noms et adresses ont été trouvés. J'ai donc ***porté plainte*** au nom de la commune auprès des services de gendarmerie de Saint-Vaury. Après enquête, ils ont convoqué les protagonistes qui ont reconnu les faits : leur dossier a été transmis au procureur.

***Pour tout dépôt sauvage***, j'utiliserai la même procédure pour le bien de la commune, de ses habitants et de l'environnement.

**Éric BODEAU**

### Arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public communal

Cet arrêté précise que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts situés dans le bourg de la commune ; il est affiché en mairie et à proximité des distributeurs de sachets « propreté canine ».

Le non-respect de cette interdiction est ***passible d'une contravention***.

Des poubelles ont été installées à proximité de l'école, devant la supérette et sur la place de l'église.

### Nettoyage de la commune : l'affaire de tous !

Des particuliers de la commune ont pris l'initiative de procéder au ***nettoyage*** de zones polluées de déchets de toutes sortes ; nous les en remercions. Tout le monde est invité à en faire autant…



## INFORMATIONS

# Sécurité

### Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Depuis le ***27 février 2015***, le législateur a fixé un nouveau cadre relatif à la défense extérieure contre l'incendie permettant aux départements, donc aux communes, de rehausser le niveau de sécurité de l'habitat par une défense incendie mieux adaptée aux risques.

L'analyse de ces derniers permet, dorénavant, un classement en 2 catégories correspondant à des besoins en eau déterminés.

***Les risques courants (bâtiments d'habitation)***

Ils sont classés en risques faibles, ordinaires ou importants en fonction du type d'habitation et du positionnement (isolée, en bande ou à forte densité). Le besoin en eau est évalué de 30 m³/h pendant 1 h à 120 m³/h pendant 2 h à une distance de 400 m (en zone rurale) à 100 m en fonction du classement.

***Les risques particuliers***

- ***Les établissements recevant du public :***

Pour les établissements classés en 5ème catégorie, d'une surface < 250 m² sans locaux à sommeil, il est admis un besoin en eau de 30 m³/h pendant 2 h à une distance de 200 m.

Pour les autres établissements, ce dernier est défini en fonction du type, de la catégorie et de la superficie : 60 m³/h pour ≤ 500 m² à 480 m³/h pour > 10 000 m² à une distance de 400 m maximum.

- ***Les bâtiments industriels et artisanaux :***

La défense incendie est calculée en fonction de la nature de l'activité,

du stockage, de la surface. Le besoin en eau minimum est alors de < 90 m³/h pendant 2 h à 200 m (400 m si le besoin en eau est supérieur).

- ***Les bâtiments agricoles :***

  **Stockage matériel :** 30 m³/h pendant 2 h si ≤ 1 000 m², 60 m³/h au-delà

  **Stockage fourrage :** 30 m³/h pendant 2 h jusqu'à 2 000 m²

  **Bâtiment élevage :** 30 m³/h pendant 2 h si ≤ 1 000 m², 60 m³/h au-delà

***À noter :*** dans tous les cas, la distance d'implantation des points d'eau est de 400m maximum.

Concernant le département, un règlement départemental, élaboré par le SDIS, a été acté par arrêté préfectoral le ***31 décembre 2016***. Il constitue, dorénavant, la base juridique opposable en matière de défense extérieure. Il a pour vocation à ***fixer les règles acceptables et économiquement viables*** en termes opérationnels, ***préciser les rôles des différents acteurs et les modalités de contrôles***.

Pour assurer la défense incendie, la commune dispose de ***34 poteaux et 13 puisards*** dont le fonctionnement a été contrôlé par une société spécialisée les 7 et 8 juillet 2020.

Une étude est actuellement engagée avec le service Prévision du Sdis pour analyser, compléter et planifier l'installation d'équipements complémentaires afin de garantir, à tous, une sécurité encore plus efficiente. Ils pourront être constitués soit par l'implantation de nouveaux poteaux d'incendie soit par l'installation de points d'eau artificiels (citernes, bâches à eau…) dont la réalisation fera l'objet d'un échéancier prévisionnel établi en fonction du classement des urgences.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur qui, accordaient un délai maximum de 2 ans aux communes après la publication du règlement départemental, un arrêté municipal va être transmis à la préfecture et au SDIS répertoriant les dispositifs actuellement en fonction sur le territoire communal.

# Découverte et patrimoine

## Voyager par les livres

La ***bibliothèque municipale*** située rue de la Nave (au cœur du bourg) fonctionne avec un fonds propre et les fonds de la bibliothèque départementale et de la BMI de Guéret.

Cinq bénévoles assurent l'accueil des lecteurs ***les jeudis de 16 h à 18h30***. Les périodes de fermeture sont liées aux congés scolaires. Pour les congés d'été, la bibliothèque est fermée de la mi-juillet aux 3 premières semaines d'août.

De nombreux documents sont disponibles : livres de fiction, BD, albums, documentaires, revues,CD, DVD… accessibles à tout public et gratuits. ***Carte d'inscription gratuite*** valable sur toutes les bibliothèques du réseau d'Agglo.

Les services disponibles : ***prêts sur place ou réservés*** (10 documents possibles par lecteur pour 3 semaines).

***Contact :*** **05 55 41 80 84** (le jeudi de 16h à 18h30)

## Choizeau : un lavoir sauvé de la friche

Sollicités par un habitant du village, les services techniques de la Commune ont procédé au défrichage d'un bien de section. ***Ils ont redonné vie à un lavoir ainsi qu'à une fontaine***.

Lavoir de Frémont

Lavoir des Coussières

Cette initiative locale a permis de redécouvrir ce petit patrimoine très présent dans nos territoires ruraux.

Dans chaque village, nous sommes en mesure d'identifier un ou plusieurs lavoirs publics et parfois privés.

Notre place du centre Bourg, dénommée « Place des Lavandières », témoigne de l'importance de ce petit patrimoine pour la vie de nos anciens.

Quelques photos illustrent la présence de ces lavoirs dans certains hameaux de notre commune.

INFORMATIONS

# En pratique

## Inscription sur les listes électorales

Les élections des ***conseillers régionaux*** et des ***conseillers départementaux*** se dérouleront les ***20 et 27 juin 2021***. Les personnes peuvent s'inscrire sur les listes électorales auprès du secrétariat de la mairie jusqu'au 14 mai : une permanence sera tenue le vendredi 14 mai de 10 heures à 12 heures afin de procéder aux dernières inscriptions.

## La fibre optique

À ce jour, la commune n'a toujours pas de visibilité concernant le schéma de déploiement de la fibre avec Orange sur la commune…

## Noms sur les boîtes aux lettres

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée, ce qui implique de mettre au minimum ***son nom*** sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible. Même si c'est une obligation, c'est également un devoir.

Les boîtes aux lettres doivent être installées en bordure de voie ouverte au public et au même niveau que celle-ci.

***Les personnes sans numéro d'habitation doivent se faire connaitre à la mairie.***

## Nos contacts

- ***Téléphone :*** **05 55 52 34 05**
- ***Email :*** mairie.stsulpicelegueretois@wanadoo.fr
- ***Site internet :*** www.saintsulpicelegueretois.fr
- ***Astreinte service technique :*** **06 70 84 39 99**

DIVERTISSEMENT

# La Creuse dessinée à la mine de plomb

Voici quelques exemples du travail de ***Jean-Luc BOUCHAUD***, jeune retraité du métro parisien et originaire de la Creuse. Autodidacte, passé de la caricature de ses collègues et de la peinture à l'huile au dessin à la mine de plomb, Jean-Luc aime croquer le département, ses paysages et son patrimoine. Il aime également débusquer les trésors visuels offerts par la nature au gré des saisons pour les prendre en photo, une autre de ses passions.

Son exposition à Guéret a été interrompue par le contexte sanitaire, mais déjà, rendez-vous est pris en première quinzaine de juin à la ***mairie de Saint-Fiel***, ainsi qu'à l'***office de tourisme de Dun-le-Palestel*** où il partagera l'affiche avec les photos de Martine « Titi Biscotte » DESSEAUVE.

Si les conditions le permettent, vous pourrez également retrouver son travail au marché de noël de Saint-Sulpice-le-Guérétois ainsi qu'à celui des Loups de Chabrières.

Bulletin Municipal de Saint-Sulpice-le-Guérétois
Avril 2021 · Distribué gratuitement
Directeur de publication : *Éric BODEAU*
Crédits photographiques : *Équipe municipale, Mathis Brancquart/Wikipedia*
Mise en page et impression : *Espace Copie Plan, Guéret* ·Tirage : *1050 exemplaires*
Contacts mairie : *05 55 52 34 05* · *mairie.stsulpicelegueretois@wanadoo.fr*

saint-sulpice-le-guérétois
www.saintsulpicelegueretois.fr